RENSEIGNEMENTS

CELLULE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

17 rue du Maréchal Lefebvre

67100 Strasbourg

Tel 03.68.85.86.00

vae@unistra.fr

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Tram : Lignes A et E, arrêt Lycée Couffignal

Voiture : Stationnement gratuit sur le parking situé à l'arrière du bâtiment

Nos partenaires certificateurs : vae-alsace.fr

LABELLISE MARIANNE Les engagements qualité

fcu CERTIFICATION DE SERVICES La formation continue à l'université BUREAU VERITAS CERTIFICATION 92046 PARIS-LA-DÉFENSE CEDEX DISPONIBLE SUR DEMANDE

vae.unistra.fr

La VAE, un diplôme et bien plus

Cellule VAE

Université de Strasbourg

Faites-en l'expérience

VOUS SOUHAITEZ FAIRE CERTIFIER VOS COMPÉTENCES PAR UN DIPLÔME D'UNE GRANDE UNIVERSITÉ EUROPÉENNE ?

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE RÉPOND À VOTRE PROJET !

LA VAE C'EST :

- un dispositif fondé sur un principe : l'expérience permet d'acquérir des compétences et des connaissances
- un droit individuel inscrit dans les codes du Travail et de l'Éducation
- une autre voie d'accès au diplôme, au même titre que les formations initiale ou continue

UNE SEULE CONDITION :

- Pendant une durée cumulée d'au moins un an, avoir exercé une activité professionnelle, salariée, non salariée ou bénévole en rapport avec les compétences et connaissances attendues pour le diplôme visé.

SELON VOTRE PARCOURS, VOUS POUVEZ CIBLER UN DIPLÔME DU DUT AU DOCTORAT DANS L'UN DES DOMAINES SUIVANTS :

- arts, lettres, langues
- droit, économie, gestion et sciences politiques
- sciences humaines et sociales
- sciences, technologies, santé

Découvrir tous nos diplômes : www.unistra.fr - rubrique Formation

UNE DÉMARCHE ACCESSIBLE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE EN PRÉSENTIEL ET À DISTANCE

Pour mener à terme votre projet, il vous faudra :

- identifier le diplôme le plus en rapport avec votre expérience
- préparer un premier dossier pour vérifier la recevabilité et la faisabilité de votre candidature
- construire et rédiger votre dossier de demande de VAE pour démontrer que vous avez acquis, par l'expérience, les compétences et connaissances visées par le diplôme
- rencontrer un jury constitué d'universitaires et de professionnels. Sur la base de cet entretien et de votre dossier, trois décisions sont possibles : validation totale, validation partielle ou refus de validation

UNE DÉMARCHE ACCOMPAGNÉE EN PRÉSENTIEL ET À DISTANCE

Une VAE s'intègre toujours dans un projet professionnel et personnel.

Le service VAE vous guide tout au long de votre parcours.

- Un conseiller vous informe sur le dispositif, vous aide pour le choix du diplôme et vous donne ses recommandations pour la rédaction du premier dossier.
- Après l'étude de ce dossier par un enseignant, vous pouvez poursuivre votre démarche.
- Un accompagnement personnalisé est proposé pour la réalisation de votre dossier de demande de VAE. Il est réalisé par la cellule VAE et un enseignant. Seront mis à votre disposition une plateforme d'accompagnement à distance, m-vae, des ateliers pédagogiques et un accès à des ressources numériques. Votre conseiller vous informe sur les différentes possibilités de financement.